Règlement Florancy 2024

- 1. Pour participer à l'évènement la Florancy les participants doivent s'acquitter des frais d'inscription correspondant au parcours choisi.
- 2. Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte.
- 3. Les participants doivent respecter le code de la route et faire preuve de prudence lors de traversées des différents carrefours.
- 4. Le port du casque est obligatoire.
- 5. Une gourde ou un camelback sont recommandés pour les ravitaillements.
- 6. Il est vivement conseillé aux participants d'avoir un téléphone permettant d'appeler le responsable sécurité au (0032 479 86 07 07)
- 7. En cas d'incident :
 - a. Matériel : joindre le responsable sécurité
 - b. Physique:
 - Bénin : aller au ravitaillement le plus proche ou appelez le responsable sécurité
 - ii. Blessure corporelle nécessitant une prise en charge : appelez le 112
 - c. Blessure corporelle grave : mettre la personne en position de sécurité et appelez le 112
- 8. Les participants ne peuvent pas abandonner de déchets sur le parcours. Des poubelles sont disposées aux ravitaillements.
- 9. Toutes les photos prises lors de l'événement sont propriété de l'organisation. Certaines photos seront publiées sur la page du site internet https://cycloclubmessancy.wordpress.com/. Si vous apparaissez sur une photo de ce site ou sur notre page Facebook et que vous ne le désirez pas, faites-le nous savoir. La photo sera retirée.
- 10. Ne laissez pas votre vélo sans surveillance.
- 11. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités vol de vélo ou bris de matériel.